

INFOCTRI

Dans ce numéro :

Consultation publique sur la limite territoriale nord	1
L'éclaircie commerciale - Qu'avons nous appris jusqu'à maintenant ?	2
L'AFAT au salon vacances - loisirs	2
Nouveaux chercheurs au CTRI	3
Le bois traité	3
Formation en Abitibi-Témiscamingue	4
Chasse et pêche 2003	5
Site internet	5
Nouveaux documents	5
Colloques et activités	6

L'hiver qui se termine n'a pas été facile pour l'industrie du bois. La récente taxe de 29 % imposée par les États-Unis, a donné un dur coup au monde forestier. Plusieurs solutions ont été mises sur la table pour tenter de résoudre cette impasse, mais on devra attendre encore quelques mois avant de connaître la décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Aléna. D'ici là, quel sera l'impact de cette taxe sur l'industrie forestière de la région?



Vous êtes probablement entrain de planifier votre prochaine saison de travaux sylvicoles et pour faire ceux-ci vous engagerez sûrement des gens. Dans l'INFOCTRI du mois d'avril, vous trouverez de l'information sur les normes du travail ainsi que des suggestions pertinentes de documents et formations utiles pour les forestiers, dont certains sont fournis par la CSST.

Bonne lecture et n'oubliez pas : en avril ne vous découvrez pas d'un fil!

Consultation publique sur la délimitation des unités d'aménagement

Le 4 avril dernier, le ministre Gendron annonçait le lancement des consultations publiques sur la délimitation des unités d'aménagement forestier et du tracé de la limite nord des attributions commerciales de bois. Comme le disait le ministre des Ressources naturelles, monsieur François Gendron :

« Cette consultation publique nous permettra de fixer les modalités d'application de deux mesures importantes de la récente révision du régime forestier adopté en mai 2001. Le résultat de ce processus jouera donc un rôle important dans l'avenir de la gestion des forêts québécoises et dans la réalisation de nos objectifs de développement durable. »

Par le passé, les limites des territoires d'aménagement forestier ont été fréquemment modifiées. Il est donc fondamental que ces limites soient stabilisées pour améliorer la gestion des forêts notamment, les suivis et contrôles forestier. Le découpage territorial posé se traduit par la création de 78 unités d'aménagement forestier dont 15 sont localisées sur le territoire couvert par l'entente conclue avec les Cris de la Baie-James en février 2002. Ces unités d'aménagement serviront d'assise à la planification forestière. On y déterminera les prélèvements admissibles de bois (possibilité forestière à rendement soutenu), les objectifs de protection et de mise en valeur puis les travaux d'aménagement et de récolte.

Au cours des dernières années, les opérations forestières se sont intensifiées au nord de la forêt boréale. Or, certaines forêts nordiques ne sont pas propices à un aménagement commercial alors que d'autres le sont. Une limite nord des attributions commerciales de bois est donc proposée qui tient compte des spécificités des milieux nordiques (conditions de croissance des arbres, relief, climat, sol, etc.).

Cette consultation est ouverte à toutes les personnes ou organismes désirant y participer. Les consultations publiques se dérouleront jusqu'en juin prochain afin de permettre la mise en place des mesures le 1^{er} septembre 2002.

Ces informations proviennent du site internet du MRN. Pour plus d'information voici l'adresse internet : www.mrn.gouv.qc.ca/3/36/362/consultation/intro.asp

L'éclaircie commerciale - Qu'avons-nous appris jusqu'à maintenant?

Il y a quelques semaines, monsieur Jean-Martin Lussier, du service canadien des forêts, est venu présenter aux Midis de la foresterie de l'UQAT, un résumé des premières conclusions, tirées à la suite de ses études sur l'éclaircie commerciale. En voici un résumé :

L'éclaircie commerciale, c'est la récolte partielle et sélective pour améliorer la production ligneuse d'un peuplement. On récolte de 25 à 35 % de la surface terrière dans le but d'accélérer la croissance des tiges résiduelles, tout en récupérant la mortalité anticipée (auto-éclaircie).

L'éclaircie commerciale est encore peu pratiquée dans l'est du Canada. En 1998, 12 000 ha avaient été traités, soit environ 0,5 % des peuplements matures, en comparaison avec l'éclaircie pré-commerciale et le dégagement de plantation où l'on a traité dans cette même année 247 000 ha. Plusieurs choses expliqueraient pourquoi on fait peu d'éclaircie commerciale :

- 1° Les peuplements appropriés sont difficiles à trouver ;
- 2° La faible valeur des produits transformés ;
- 3° Les coûts de récolte partielle sont élevés ;
- 4° La faible réponse pour les peuplements qui ont subi une seule éclaircie.

Dans une étude sur l'accroissement, réalisée en Abitibi dans des peuplements de pin gris, on a constaté qu'il y avait un gain de volume de l'ordre de 10 %. Tandis que dans des peuplements de sapin baumier, localisés dans le bas St-Laurent, on a remarqué qu'il n'y a pas de réponse significative lorsque l'éclaircie est de moins de 25 %.

Pour les peuplements d'épinette et de sapin, on remarque une augmentation moyenne de la production utile (volume final du peuplement + volume éclaircie) de 9 % si on éclaircit un peuplement à 25 % et moins. Par contre, si l'intensité de l'éclaircie est supérieur à 25 %, dans ce cas la production utile diminue.

Lorsque les peuplements ne subissent qu'une seule éclaircie par le bas à 25 %, l'augmentation de la production utile est de l'ordre de 3 à 14 %. Pour sa part, l'éclaircie par le haut n'a pas permis d'augmenter la production utile. Dans le cas où l'on fait plusieurs éclaircies par le bas, les résultats sont spectaculaires: on remarque des augmentations de 19 à 42 %.

Finalement, selon monsieur Lussier, l'éclaircie commerciale donnerait plus de résultats si le traitement était effectué sur des peuplements éduqués ou des plantations. La première éclaircie serait réalisée plus tôt (idéalement entre 25 et 35 ans pour les plantations et entre 40 et 70 ans pour les peuplements naturels). En commençant plus tôt, il serait possible de réaliser plus qu'une éclaircie et finalement on pourrait récolter le bois d'auto-éclaircie marchand. Dans les peuplements naturels, les dispositifs de la région permettront de mieux évaluer le potentiel de l'éclaircie commerciale.

L'AFAT était au Salon vacances et loisirs à Montréal

L'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue présentait le **Circuit touristique forestier** au Salon vacances et loisirs d'été qui se tenait à la Place Bonaventure à Montréal, les 12, 13 et 14 avril dernier. Près de 50 000 visiteurs se sont déplacés pour voir les différents exposants.

Le circuit touristique forestier regroupe 29 intervenants forestiers de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, qui ouvrent leur porte au public durant l'été et permettent la visite de leur entreprise. Ce concept est unique dans la province de Québec. Il permet d'informer et de sensibiliser la population sur la planification et les techniques actuellement employées dans le milieu forestier.

La réponse, à ce salon a été très positive. Les personnes approchées semblaient emballées à l'idée de pouvoir faire des visites terrain en forêt pour voir les différents travaux et d'avoir la possibilité de faire des visites industrielles pour mieux connaître la transformation du bois et la production de plants.

À tous les intervenants faisant parti du circuit touristique forestier : soyez prêt, car vous risquez d'avoir de la visite cet été !!

Nouveaux chercheurs au CTRI

Deux chercheurs se sont joints à l'équipe du CTRI à Amos. Il s'agit de monsieur Louis Imbeau, et madame Annie Desrochers. Voici leur profil de carrière :

[Louis Imbeau](#) a obtenu un baccalauréat en biologie à l'UQAC en 1994, où il a complété sa maîtrise en 1996. Sa thèse de maîtrise portait alors sur la comparaison des effets des coupes et des feux sur les espèces d'oiseaux chanteurs qu'on retrouve dans les forêts boréales dominées par l'épinette noire. Il a ensuite complété un doctorat en foresterie en 2001 à l'Université Laval. Une partie de sa thèse a été réalisée lors d'un stage en Finlande de façon à comparer les effets à long terme de la récolte forestière sur les assemblages d'espèces d'oiseaux boréales de l'est du Canada et de Scandinavie. Les autres aspects de sa thèse portaient sur les effets de l'aménagement forestier actuel au Québec, de même que l'importance de la dynamique de recrutement des arbres morts pour une espèce sensible aux activités de récolte forestière : le pic tridactyle. Un stage post-doctoral à l'UQAM réalisé l'an dernier lui a permis de se familiariser avec la région de l'Abitibi-Témiscamingue en réalisant des travaux de terrain sur un large territoire au nord d'Amos. Ses intérêts de recherche porteront sur l'évaluation de techniques innovatrices dans le but d'améliorer l'habitat d'espèces-gibier dans les secteurs de récolte forestière de même que l'intégration de mesures de maintien de la biodiversité dans les plans d'aménagement forestier.

[Annie Desrochers](#) est titulaire d'un baccalauréat en biologie (UQAM, 1994), d'une maîtrise en ressources renouvelables (UQAC, 1996) et d'un doctorat en biologie forestière et aménagement (U. of Alberta, 2000). Ses travaux de maîtrise ont porté sur la dynamique d'installation de l'épinette noire après un feu et sa thèse de doctorat sur la dynamique clonale du système racinaire du peuplier faux-tremble. De 2000 à 2002, elle a travaillé comme chercheure post-doctorale en milieu industriel chez Alberta-Pacific Forest Industry inc., où elle a travaillé au développement des traitements sylvicoles pour les programmes de plantation d'arbre à croissance rapide (peupliers hybrides). Ses intérêts de recherche porteront sur le développement de stratégies sylvicoles pour les plantations d'arbres améliorés en régime de sylviculture intensive, la remise en production de sites mal régénérés ou de terres en friche avec boutures et plançons de peuplier hybrides ou indigènes, la sylviculture des peuplements de tremble et l'enracinement de boutures de peuplier.

Saviez-vous que ?

L'employeur doit s'assurer que le salarié reçoive au moins le salaire minimum de 7\$ de l'heure pour chaque heure de travail même si celui-ci est rémunéré à forfait ou à la pièce.

Le bois traité - du bois nouvelle génération

Perdure

Cette nouvelle technologie devrait avoir un impact majeur sur les produits du bois. La technologie européenne Perdure confère au bois des caractéristiques capables de remplacer le bois traité. Cette technologie possède des caractéristiques attrayantes : contrairement aux procédés traditionnels de traitement du bois, elle ne nécessite pas l'emploi de produits polluants tels que l'arsenic ou le chrome. Traitement à haute température, Perdure n'utilise aucun produit chimique : le bois s'en trouve stabilisé et ne contient plus d'humidité. Il sort du four avec un facteur zéro d'humidité et à la longue, il peut gagner de 5 à 6 %. L'effet donné par le traitement n'est pas qu'en surface. Même raboté ou sablé, le bois conserve sa couleur et son aspect.

Un seul obstacle se pose. En effet, la capacité des fours est modeste : 3 millions de pieds mesure de planche (PMP)(250 000 pi³, soit 7000 m³) par année. Pluri-Capital, une compagnie québécoise, qui détient les droits intellectuels de ce procédé de transformation, s'est donc adressée à l'Université du Québec à Chicoutimi afin d'élaborer des solutions permettant d'augmenter la capacité des fours. Une entente de cinq ans, requérant un budget supérieur à 2 M \$, fait l'objet de négociation. L'université travaillerait sur des scénarios d'amélioration de la capacité des fours et le traitement des essences et des huiles pour réutilisation.

Borate

Le borate est un minéral sans danger pour les êtres humains et les animaux, pour traiter le bois. Ce minéral naturel résiste à la pourriture, à la moisissure, aux termites et aux fourmis charpentières. Ce produit est utilisé au Sud-Est américain, où l'on évalue à un milliard de dollars par an les dommages causés par les termites. De plus, le borate pourrait retarder la propagation du feu. Les essences canadiennes du groupe épinette-pin-sapin traitées au borate sont accréditées par l'American Wood Preservative Association.

Source: Investissement Québec et Le Monde Forestier

Formation en Abitibi-Témiscamingue

ABATTAGE MANUEL - SANTÉ ET SÉCURITÉ EN FORÊT

Clientèle cible : - Travailleurs forestiers spécialisés en abattage manuel.

- Opérateurs de débusqueuses qui effectuent 40 % et plus de leur travail comme abatteur.

Critère particulier : - Faire partie de la liste de l'unité de classification 14010 (Exploitation forestière) fournie par la CSST.

- Former un groupe de 6 personnes et plus.

Coût : **Gratuit** si vous faites partie de la liste de classification 14010.

Durée : Formation théorique et pratique	16 heures
Suivi	1,5 heures/personne
Certification	2 heures/personne

Accréditation : Certification en abattage manuel

(Cette accréditation est déjà exigée par certaines entreprises et pourrait devenir obligatoire d'ici quelques années.)

Contenu du programme :

- L'entretien des outils, les techniques d'affûtage de la scie à chaîne et le matériel de protection individuelle.
- L'abattage des arbres et les techniques de travail sécuritaire.
- L'ébranchage des arbres et le tronçonnage des tiges.

Objectif opérationnel :

- Développer des méthodes de travail sécuritaire.
- Développer des méthodes de travail ergonomiques pour faciliter le travail en forêt.
- Être reconnu par le milieu forestier.
- Augmenter la qualité du produit.
- Être conscient des situations dangereuses auxquelles il devra faire face.
- Augmenter la productivité et l'efficacité dans son travail.

Saviez-vous que ?

La semaine normale de travail est de 47 heures dans le secteur forestier (scierie et travailleur forestier).

VULGARISATION DES NORMES DE MESURAGE DES BOIS DU QUÉBEC (Séminaire de formation)

Plusieurs modifications ont été apportées dans l'application des normes de mesurage au cours des dernières années. Ce séminaire offert par le Service aux entreprises Harricana en collaboration avec l'Association des mesureurs de bois licenciés du Québec (A.M.B.L.Q), se veut une mise à jour des compétences des mesureurs de bois du Québec. La formation qui vous est suggérée se déroulera en 2 volets. Le premier volet, plus théorique, mettra l'accent sur les changements apportés à l'intérieur du manuel *Méthode de mesurage des bois*. Le deuxième volet, beaucoup plus pratique, aura pour objectif d'instaurer une ligne directrice dans l'évaluation de la carie. Cette formation devrait être disponible à partir du mois de mai ou juin 2002.

Si l'une ou l'autre de ces formations vous intéressent ou si vous désirez plus d'information, veuillez communiquer avec:

Monsieur Raymond Leclerc

Service aux entreprises Harricana

Tél : (819) 732-6563 poste 413

Fax : (819) 732-7865

Courriel : leclercr@csharricana.qc.ca

Chasse et pêche 2002-2003

Les amateurs de chasse et de pêche retrouveront sur le site du FAPAQ toutes les informations nécessaires; calendrier, région (zone), espèces, réglementation, etc. pour la prochaine saison de chasse et de pêche (2002-2003). Vous pourrez même imprimer la brochure « La pêche sportive au Québec 2002-2003. Voici l'adresse et les titres à consulter : <http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/index.htm>

XPrincipales règles de pêche 2002-2003

Sites internet intéressants

Voici deux sites internet qui pourraient vous intéresser.

Le premier est le site internet du consortium qui a eu lieu à Roberval à l'automne 2000, sous le thème « Des forêts et des sols : les liens entre les facteurs pédologiques et l'IQS dans les pessières noires ». On y retrouve de nombreuses présentations faites lors de ce colloque. Par exemple: celle de madame Alison Munson de l'Université Laval « Comparaison entre le feu et la CPRS. Impact sur la fertilité des sols et de la croissance de l'épinette noire», ou encore celle de monsieur David Paré du CFL : « Impact de l'ébranchage hors-site : outil d'analyse des problèmes potentiels et validation terrain». Voici l'adresse : <http://dsf.uqac.quebec.ca/boreale/compterendu.html>



Le deuxième site vous permettra de faire des liens avec d'autres sites internet utiles pour les forestiers. Voici l'adresse : <http://www3.sympatico.ca/maximer/Home.htm>

Nouveaux documents disponibles (acrobat reader)

① Publication, **Les chasse-ours à base de poivre de Cayenne**, Hélène Jolicoeur, Direction du développement de la faune, FAPAQ, octobre 2001, 19 p.

② Publication, **Les écotypes de caribou forment-ils des entités génétiques distinctes?**, Réhaume Courtois, Louis Bernatchez, Jean-Pierre Ouellet, Laurier Breton, Direction de la recherche sur la faune, Collaboration du FAPAQ, l'Université Laval, l'Université du Québec à Rimouski, octobre 2001, 40 p.

③ Publication, **Mesures d'atténuation visant à faciliter le parachèvement du réseau d'aires protégées au Québec méridional**, AMBSQ et WWF Canada, juillet 2001, 54 p.

④ Publication, **Papier + bois, Revue annuelle 2001**, Association des produits forestiers du Canada (APFC), 2001, 22 p.

⑤ Document, **Abattage manuel**, Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), Robert Picher, 1998, 56 p.

⑥ Document, **Protocole d'évacuation et de transport des blessés en forêt**, Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), 2000, 21 p.

⑦ Document, **Reboisement - Règles de sécurité**, Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), 3 p.

⑧ Document, **Entente interprovinciale pour l'industrie du camionnage**, Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), 2001, 5 p.

⑨ Publication, **Saines pratiques - Voirie forestière et installation de ponceaux**, MRN, Roger Molloy, octobre 2001, 27 p.



Vous désirez recevoir un document? Dans ce cas écrivez-moi et je vous l'enverrai. GRATUIT!

Colloques et activités

Colloque : Être dans le coût en transport forestier

Quand et où : 1 et 2 mai 2002 à Trois-Rivières

Pour plus d'information sur le programme du colloque ainsi que pour vous inscrire voici l'adresse : www.aqtr.qc.ca/collforestier.html ou www.aqtr.qc.ca/progforestier.pdf ou communiquer avec madame Sharon Clavet au (514) 523-6444, poste 308 ou par fax au (514) 523-2666.

49e Congrès annuel de l'AMBSQ : «Innovations d'aujourd'hui : marchés de demain»

Quand et où: 8 au 10 mai 2002 à Québec

Pour plus d'information voici l'adresse : www.sciage-lumber.qc.ca/français/new/index.html ou par téléphone au (418) 657-7916.

Colloque de la table régional de concertation en recherche-développement et transfert technologique

Quand et où : 23 et 24 mai 2002 à Maniwaki

Pour plus d'information et pour vous inscrire voici l'adresse : www.iqaff.qc.ca

Colloque sur l'aménagement forestier pour le Nord-du-Québec

Quand et où : 27 et 28 mai 2002 à Lebel-sur-Quévillon

Pour plus d'information sur la programmation ou pour vous inscrire communiquer avec l'AFAT au (819) 762-2369 ou au : www.afat.qc.ca

Suggestions, idées, commentaires,...

Vous organisez une activité ou vous voulez informer les gens sur vos projets alors écrivez-nous un résumé (environ 1/2 page - maximum 1 page) et il nous fera plaisir de l'inclure dans notre prochain bulletin.

Vous avez des suggestions ou des commentaires à nous faire part, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Vous cherchez ou désirez plus d'information sur un sujet, envoyez-nous un message et nous tenterons de trouver soit l'information, soit la personne-ressource, qui vous sera utile.

Si vous connaissez des gens (**travailleur forestier, producteur forestier, collègue de travail, etc.**) qui aimeraient recevoir ce bulletin de liaison, dites-leur de nous écrire et de nous donner leur courriel.

Centre technologique en résidus industriels (CTRI)

Isabelle Fortin, ing.f
Agente de développement technologique
751, 4e Rue Est
Amos, Québec
J9T 3Y7

Téléphone : (819) 732-1717
Télécopieur : (819) 732-5459
cttri@csharricana.qc.ca
isabelle.fortin@csharricana.qc.ca

Un lien direct avec votre milieu forestier